

Objectif



Bulletin de l'Union SUD Cr dit Agricole

Sommaire

- Page 1 :  dito
- Page 2 : N gos
- Page 3 : RTT
- Page 4 :  conomie
- Page 5 : Congr s
- Page 6 : Calendrier ARFESA
- Page 8 : Courrier de Solidaires
- Page 10 : Prud'hommes
- Page 11 : Pr dateurs
- Page 12 : Inspection du travail
- Page 13 : Travail du dimanche
- Page 14 : Femmes
- Page 16 : 8 mars

Meilleurs v ux 2014   toutes et   tous

C'est une tradition de chaque d but d'ann e de souhaiter les v ux. 2014 n'apportera pas de miracles, malheureusement. Nos directions continueront de mettre la pression, de tenir de beaux discours et de faire le contraire. De ce c t -l , il n'y a rien   esp rer.

Pour toutes ces raisons, je vous souhaite une excellente sant , ainsi qu'  ceux qui vous sont proches. Vous connaissez votre lot de doutes, d'incertitudes. Dans ces moments-l , ne restez pas seuls : soyons solidaires les uns des autres. Plus que jamais, nous allons devoir nous aider pour affronter les d fis de 2014. C'est ensemble, dans l' change, l' coute et le soutien mutuel que nous pouvons nous apporter, que nous trouverons les solutions pour b tir des solutions novatrices, au sein d'un Cr dit Agricole dont l'image s'est passablement d t rior e au cours des derni res ann es. N'oublions pas que nous faisons partie d'une m me union, et que nos ennemis ne sont pas au sein de nos syndicats, mais bien   l'ext rieur. Plus que jamais, soyons solidaires et serrons nous les coudes.

Puisse l'ann e 2014 vous apporter son lot de satisfaction, de bonheur et de plein  panouissement.

Christian BRIAUD
Secr taire g n ral
UNION SUDCAM
06 30 85 81 94

Union SUD Cr dit Agricole
144, boulevard de la Villette
75019 PARIS
Tel : 06 30 85 81 94
Mail : sudcam@free.fr
objectifsud@hotmail.fr
www.sudcam.com

n  94

F vrier 2014

Union
syndicale
Solidaires

www.solidaires.org



Avec Vous!

NÉGOCIATION SALAIRES

du 30 janvier 2014



pour TOUS !

Depuis 2007, l'inflation a progressé de 11,13%. Les mesures pérennes nationales du groupe ont entraîné dans le même temps une perte de pouvoir d'achat de 2,8%.

Les mesures locales sur les RCI ont réduit cette perte, mais les minimas de la convention collective ne permettent pas de maintenir le pouvoir d'achat de tous les salariés !!!

SUD demande une augmentation de salaires pour tous de 100 € par mois, soit une augmentation moyenne de 3,45% !

Avec une inflation prévisionnelle de 1,1% pour 2014, **nous ne demandons pas la lune, mais seulement le maintien de votre pouvoir d'achat !!!**

De plus, la FNCA reconnaît que notre salaire de base est inférieur de 12% à celui de la concurrence... Au sein du Groupe Crédit Agricole, il est intéressant de nous comparer avec LCL.

2012	Crédit Agricole	LCL
Rémunération de base moyenne	32 800	38 400
REC	4 800	4 600
Interessement + Participation	7 145	5 290
TOTAL	44 745	48 290

Pourtant, la reconnaissance des compétences se traduit au travers du salaire : sommes-nous donc moins compétents que les autres ? Non !

Les CR attirent les jeunes en affichant un bon niveau d'intéressement, mais c'est aléatoire ! SUD se bat pour un salaire plus important, soumis aux cotisations sociales, notamment pour les retraites !!!

Notre demande de 100 euros pour tous permettrait :

- Un niveau d'embauche à 1 750€ brut.
- Un plus pour les salaires les moins élevés : +5% pour celui qui gagne 2 000€.
- Une meilleure retraite à terme pour tous.
- La réduction d'un tiers de l'écart avec les autres banques.

Le Crédit Agricole engrange des milliards grâce à notre travail...

Une minorité s'en accapare pour son seul profit !

Nous en avons assez de ces inégalités...

Il est temps de réclamer notre dû !

REJOIGNEZ SUD !

OUI AUX JOURS RTT ! NON A L'ACCORD !

L'Accord National sur le Temps de Travail est prolongé de 2 ans, jusqu'à fin 2015. Vous allez garder, pour la majorité d'entre vous, vos 31 jours RTT en brut. Bien que nous soyons évidemment favorables à ces derniers, SUD n'est pas signataire de cet accord, du fait que nous travaillons plus, sur une année, que les autres salariés.

La loi prévoit 1 600 heures travaillées par an. Or, l'accord national indique et même impose 1 599 heures, soit seulement une heure de mieux que la loi !

Mais, au fait, combien d'heures travaille précisément un salarié qui fait 35 heures par semaine, soit 7 heures par jour ? Faisons le calcul sur l'année 2014 :

- 365 jours
- 104 jours de week-end
- 25 jours de congés annuels
- 10 jours fériés
- 2 jours supplémentaires si fractionnement des congés (art L3141-19)
- = 224 jours multipliés par 7 soit 1 568 heures par an !**

La direction trouve que nous avons trop de congés, alors que nous travaillons en fait 31 heures de plus qu'un salarié français moyen... Il manque donc 4 jours de RTT pour être au même niveau ! Vu ainsi, l'avancée sociale annoncée par les signataires ressemble plus à un marché de dupes...

Dans cette négociation, la FNCA a également eu l'intention d'introduire le principe du forfait en jours à certaines catégories de la classe II / techniciens du réseau, en fonction du métier exercé.

Pour l'instant, le forfait jours ne concerne qu'une partie de la classe III, les cadres dits « autonomes ». Il a pour objet de décompter la durée du travail en jours et non en heures. Ainsi, il permet de ne plus avoir à payer les heures supplémentaires !

Pour SUD, ce forfait jours doit être exclusivement réservé aux salariés de la classe III. Si nos patrons estiment que des techniciens ont une réelle autonomie dans leur métier, il existe une solution : la promotion !

Par son combat permanent contre les reculs sociaux, SUD a toujours refusé de signer cet accord !

REJOIGNEZ SUD !

Pour nous contacter : www.sudcam.com



Ont participé à ce numéro 94 d'Objectif SUD : Gilles BLANC (CR Alpes Provence), Christian BRIAUD (Secrétaire Général SUD CAM), Laurent DEGOUSÉE (SUD Commerce et Services), Jean-Pierre FILLANCQ (CR Aquitaine Gironde), Frédéric HAY (CR Charente Maritime Deux Sèvres), Philippe LEYCURAS (Arfesa), Denis MARION (CR Normandie) ainsi que l'équipe technique de BORDEAUX ■

Chronique éco : de Nice à Davos

Rebond du CAC et des banques

En 2013, le CAC 40 a bondi de +18%, le Crédit Agricole de +53%, la Société Générale de +49%, la BNP de +33%.

Un salaire minimal hétérogène en Europe

21 sur 28 pays européens ont un SMIC qui s'échelonne de 157€ en Roumanie à 1.874€ pour le Luxembourg. Cet écart de 1 à 12 se réduit de 1 à 6 en le rapportant au coût de la vie dans chaque pays. Comparatif des mieux lotis : Belgique 1.502€, Pays Bas 1.469€, Irlande 1.462€, France 1.430€, Royaume-Uni 1.264€ qui s'est engagé à l'augmenter de 11% d'ici 2015, date à laquelle l'Allemagne devrait l'instaurer aux alentours de 8,5€ de l'heure.

Cocorico

La France, 5^{ème} PIB mondial, attire toujours les investisseurs étrangers (1^{er} rang européen pour l'industrie ; 3^{ème} en global), elle investit aussi à l'étranger (4^{ème} rang mondial), elle est prisée par les étudiants étrangers (3^{ème} destination) pour la qualité et le coût assez abordable de ses formations. C'est aussi la première destination touristique mondiale. L'espérance de vie à la naissance est parmi les meilleures du monde ; 84 ans pour les femmes et 78 pour les hommes. (Sources : Le Monde, Ernst & Young, Cnuce, cabinet Deloitte, Financial Times, Reuters, TNS Sofres, OCDE, Eurostat)

De quoi se plaint-on ?

Avec la productivité parmi les meilleures du monde (2^{ème} derrière les Etats-Unis et devant l'Allemagne et les autres pays européens), les salariés Français sont-ils justement considérés ? Pas tellement par les Entreprises plus préoccupées par la BAISSSE de leurs CHARGES SOCIALES. Pourtant, les charges sont déjà allégées de 20 MDS€ que l'Etat compense. Depuis 10 ans, les Entreprises Françaises bénéficient d'une succession d'allègements de cotisations. Ce sont les finances publiques qui comblent la différence et la facture augmente régulièrement.

La vaste et nécessaire réforme de la fiscalité promise par le 1^{er} Ministre, soulagera-t-elle les ménages largement mis à contribution ces derniers temps : une réforme des retraites essentiellement facturée aux salariés et retraités, une hausse de la TVA qui financera la baisse des charges des Entreprises (Crédit impôt compétitivité pour un total de 20 MDS€ et crédit impôt recherche pour 5,8 MDS€ en 2014).

A l'international

Le salaire du patron de JPMorgan a augmenté de 74%. Les administrateurs ont ainsi voulu le féliciter de s'être sorti avec talent des problèmes juridiques que traversait la banque : 2,6 MDS de dollars pour arrêter des poursuites et 13 MDS pour régler une série de litiges ; le tout étant déductible fiscalement à hauteur de 7 MDS.

En Corée du SUD un piratage a touché 100 millions de comptes bancaires et cartes de crédit, un pays où chaque client possède en moyenne plus de 4 cartes de crédit.

Heureusement, le forum de Davos qui rassemble 2.500 riches où décideurs (74 français), devrait moraliser la vie publique et financière ! En effet, bien que le droit d'inscription s'élève entre 115.000 et 389.000 € selon le niveau de "strategic partner", auquel il faut ajouter les dépenses locales de 3 jours de réception (entre 15.000 et 200.000 dollars suivant que l'on arrive en jet privé ou en scooter casqué), cette année et pour la 1^{ère} fois, devrait être abordé un thème sur les dangers que représente l'aggravation des inégalités pour la stabilité mondiale. La fortune du 1% de l'humanité les plus riches s'élève à 81.126 MDS€, c'est-à-dire autant que celle possédée par les 99% restants. L'ONG Oxfam souligne que la concentration extrême des richesses menace de priver des centaines de millions de personnes des fruits de leur talent et de leur travail.

Et le Crédit Agricole dans tout ça

Les salariés continuent à se débattre avec leur poste Boréal qui devrait évoluer vers la version V2. Seulement 10% ont été récompensés par une prime variable suivant les CR, les responsables et les personnes. Le plus grand flou masque une distribution aléatoire et quelquefois qui ne s'explique pas (des formateurs bénéficiaires dans des CR et rien dans d'autres, des salariés qui n'ont pas touché à NICE ont une prime, sans doute celle que leur responsable n'auraient pas pu décrocher par ailleurs, des salariés pourtant investis particulièrement et durablement n'ont rien eu, oubliés ou sanctionnés, dans l'indifférence ou l'injustice).

Au moment où nous mettons sous presse, nous n'avons pas le résultat de la négociation nationale sur les salaires, dans un contexte où le Crédit Agricole doit résoudre une équation complexe : augmenter les salaires de base pour rattraper le retard de 12% avec les autres banques. Mais le faire par un transfert d'Intéressement et Participation vers du salaire de base à iso budget, ne peut se faire sans baisse de la rétribution globale. Alors qui doit prendre en charge ces cotisations sociales dont la sécu et les retraites ont été privées depuis des années ? N'attendons pas la réponse de Davos et réclameons notre dû !

Solidaires et SUD Crédit Agricole tiendront cette année leur congrès : dates et thèmes

Congrès **Solidaires** à Dunkerque du 2 au 6 juin

- Les utopies de demain sont les urgences d'aujourd'hui
- La protection sociale
- Egalité hommes femmes : un enjeu syndical
- Fonctionnement, structuration, développement de notre union syndicale
- Des politiques publiques au service de la transformation et de la cohésion sociale

Les membres du Bureau National de SUDCAM se sont partagés les thèmes.

Congrès **SUDCAM** à Loctudy Finistère du 23 au 25 septembre (arrivée possible le 22)

- Idées partagées :
 - o temps de travail
 - o rémunérations
 - o égalité professionnelle
 - o contrat de génération
- Coopération et compétition
 - o projet de groupe et plan à moyen terme
 - o réforme bancaire et BUP
 - o Bourse d'échange inter CE.
- qualité de vie au travail
 - o NICE
 - o La RC 2.0 :
 - o regroupement des sites : quel avenir ? Zones de danger ?

Salariés pacsés ou mariés, les juges européens ont reconnu leur égalité en droit

L'association ADHEOS, Centre LGBT (Lesbien , Gay, Bi, Trans) Poitou-Charentes, le syndicat SUD Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres et la Fédération LGBT se félicitent de l'arrêt de la Cour de Justice l'Union Européenne n° C-267/12 du 12/12/13.

L'affaire concerne un salarié pacsé avec un partenaire de même sexe, ayant réclamé en 2007 au Crédit Agricole CMDS, l'attribution des avantages conventionnels en faveur des salariés mariés. L'employeur s'y était refusé, estimant que ces avantages devaient être réservés aux seuls salariés mariés.

La HALDE dans sa délibération n° 2007-366 du 11/02/08, recommandait au Crédit Agricole, de se conformer à l'article L.122-45 du Code du Travail, d'étendre le bénéfice des avantages à l'occasion d'événements familiaux liés au mariage aux salariés pacsés « *afin de restaurer l'égalité de traitement entre les salariés* ».

Par ailleurs, la HALDE recommandait également à Monsieur Xavier BERTRAND, ministre du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité de faire procéder à l'amendement de l'article L 226.1 du code du travail afin d'étendre le bénéfice de l'ensemble des congés pour événement familiaux réservés aux seuls salariés mariés aux salariés unis par un PACS. L'ancien gouvernement n'a jamais donné suite à cette recommandation.

Pour la CJUE (Cour de justice de l'Union Européenne), un travailleur qui conclut un PACS avec un partenaire de même sexe, doit se voir octroyer les mêmes avantages que ceux accordés à ses collègues à l'occasion de leur mariage, lorsque celui-ci est interdit pour les couples homosexuels. **Le refus de lui accorder le bénéfice de ces avantages constitue une discrimination directe fondée sur l'orientation sexuelle.**

Cette bonne nouvelle ne fera pas les affaires du Crédit Agricole, qui, a contrario de nombreuses entreprises, n'a pas cru bon de modifier sa convention collective sur les événements familiaux applicables uniquement aux salariés mariés, malgré les recommandations de la HALDE depuis 2008...

Enfin, le Crédit Agricole Ile-de-France a fait l'objet également, le 24 juin 2013, d'une condamnation pour discrimination par la Cour de cassation à l'égard d'un ex-salarié homosexuel.



ARFESA



FORMATIONS 2014 INTER-SYNDICATS

STAGE	DATES	LIEU
CHSCT Initiale 1 ^{ère} partie	12 - 13/02/14	Paris
ANI et Loi de Sécurisation de l'Emploi	10 - 11/02/14	Lyon
Oser s'exprimer (C&L)	10 - 12/02/14	Paris
Prise de parole en public (C&L)	5 - 7/03/14	Paris
Éco CE Initiale 2 ^{ème} partie	13 - 14/03/14	Toulouse
CHSCT Initiale 2 ^{ème} partie	18 - 20/03/14	Paris
Droit d'alerte et délit d'entrave	29 - 30/04/14	Paris
ANI et Loi de Sécurisation de l'Emploi	6 - 7/05/14	Paris
DP Renouvellement	11 - 12/06/14	Paris
CHSCT Renouvellement 1 ^{ère} partie	18 - 19/06/14	Paris
DP Initiale	9 - 11/09/14	À définir
Congrès SUD CAM	23 - 25/09/14	Loctudy
Négociation	A définir	À définir
CHSCT Renouvellement 2 ^{ème} partie	29 - 31/10/14	Paris
Prise de notes et compte rendu (C&L)	24 - 26/11/14	Paris
Communiquer avec les médias (C&L)	1 - 3:12:13	Paris
Animer et participer aux réunions (C&L)	17 - 19/12/14	Paris
Préparation Élections	Lieux et dates à définir en fonction de vos demandes	
Rédaction de tracts		
Éco CE Initiale et Renouvellement		
Risques Psycho Sociaux		
Ergonomie		
Gestion du stress et techniques de relaxation		

(C&L) = Formation Culture et Liberté

Association Régionale de Formation Economique, Sociale et Syndicale
 Enregistrée sous le n° 24360016536 auprès du Préfet Région Centre Agréée par arrêté préfectoral du 14 09 1989
 12 rue du Colombier 36000 CHÂTEAURoux
 Tél 02.54.22.17.06 - Fax 02.54.22.17.09 - arfesa@wanadoo.fr

Le contenu des formations

CHSCT INITIALE - 3 jours puis 2 jours

Concernant tous les élus, représentants syndicaux en CHSCT, récents ou anciens, elle ne présuppose aucune connaissance particulière en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail.

Destinée à faire prendre conscience du rôle **grandissant du CHSCT dans l'entreprise, elle vous présente ses moyens, ses missions, ses droits et obligations.**

ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL ET LOI DE SÉCURISATION DE L'EMPLOI - 2 jours

Notre expert juridique vous présentera **les importantes conséquences de ces textes pour les salariés et les élus**, notamment sur ces points :

- Nouvelles modalités **d'information-consultation des IRP**, ouverture des CA,
- **Développement de la GPEC**,
- Accords de **mobilité interne**,
- Conditions de recours aux accords de **maintien dans l'emploi**,
- Nouveau régime du **chômage partiel**,
- Refonte totale de la procédure des grands licenciements économiques,
- Droits destinés à sécuriser les parcours et à **lutter contre la précarité**,
- Aménagements de la **procédure prud'homale**,
- Généralisation de la **complémentaire santé et portabilité des droits**.

OSER S'EXPRIMER - 3 jours

Ce stage est une **préparation à la prise de parole en public**. Il permet aux participants de travailler sur des **techniques d'expression**, plus particulièrement orientées sur le corps et la voix. La vidéo n'est pas utilisée sur cette session.

PRISE DE PAROLE EN PUBLIC - 3 jours

Ce stage aborde les techniques de communication (observer, écouter, argumenter) et permet de **dépasser ses propres obstacles pour faire valoir ses arguments**. La vidéo est utilisée comme outil de support à l'analyse.

ÉCONOMIQUE CE INITIALE - 3 jours puis 2 jours

Pour élus débutants de CE et Responsables Syndicaux, n'ayant pas ou ayant peu d'expérience dans le débat économique et financier mais une connaissance des activités bancaires. Des apports (ou rappels) sur des bases élémentaires en comptabilité pourront être faits en début de séance. Elle est destinée à vous apprendre à **pouvoir lire et interpréter les comptes et l'information financière reçus des directions de Caisses Régionales, afin d'encomprendre la gestion.**

DROIT D'ALERTE ET DÉLIT D'ENTRAVE - 2 jours

Cette session vise à vous permettre de **mieux connaître ces moyens légaux dont disposent les élus CE, DP et CHSCT pour faire respecter les droits des salariés.**

DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL - RENOUVELLEMENT - 3 jours

À la **partie juridique**, avec des rappels toujours utiles, viennent s'ajouter des **échanges sur le fonctionnement de cette instance dans votre entreprise et vos "bonnes pratiques"**. Alternance d'apports de connaissances techniques et d'exercices pratiques, par des travaux en sous-groupes.



ARFESA

**A nos camarades
des autres
organisations syndicales**

CFDT et CGT ont pris l'initiative de relancer une réunion de l'intersyndicale, fin novembre. Celle-ci a débouché sur un texte que l'Union syndicale Solidaires n'a pas signé. Il nous paraît utile d'expliquer pourquoi nous avons fait ce choix, et comment nous considérons que recherche de l'unité syndicale, débat intersyndical, analyse de la situation présente et actions collectives doivent s'articuler. Cette contribution aux nécessaires échanges entre équipes syndicales de nos différentes organisations nous paraît d'autant plus nécessaire que, suite à cette première réunion, l'Union syndicale Solidaires est écartée des rencontres intersyndicales nationales. La situation est différente à la base mais aussi dans plusieurs secteurs professionnels.

La réunion intersyndicale du 25 novembre

CFDT et CGT ont conjointement convoqué une réunion intersyndicale, tenue le 25 novembre. FO et CGC n'y ont pas participé. L'accord s'est fait sur un texte engageant les organisations syndicales à travailler ensemble sur différents sujets (emploi, investissement, justice fiscale, pouvoir d'achat, services publics). L'Union syndicale Solidaires a dit son accord pour participer à ce travail ; mais une plate-forme revendicative n'a d'intérêt que si nous prenons les moyens de voir satisfaites ses revendications. Aussi, nous avons demandé que le débat sur les mobilisations à organiser soit posé dans l'intersyndicale.

« Les organisations syndicales [CFDT, CFTC, CGT, FSU, UNSA] demandent aux responsables économiques et politiques, au patronat et au gouvernement, de prendre la mesure des mécontentements qui taraudent la société et d'y apporter des réponses »

Faut-il compter sur le gouvernement et les patrons pour rompre avec le système qui nous exploite ?

Le blocage rencontré à ce propos limite considérablement l'intérêt d'une **déclaration qui, finalement, laisse croire qu'il sera possible d'imposer nos revendications au gouvernement et aux patrons, sans agir collectivement, sans peser sur le rapport de forces.** C'est la conception habituelle d'organisations comme la CFDT, la CFTC ou l'UNSA, mais nous ne comprenons pas que CGT et FSU aient accepté de laisser de côté le débat sur les nécessaires mobilisations.

Pour l'Union syndicale Solidaires, la solution ne viendra pas de celles et ceux qui organisent les injustices sociales actuelles.

Pour gagner, il faut reconstruire des mouvements collectifs de résistance et revendicatifs !

Nous ne voulons pas entretenir cette illusion ; l'Union syndicale Solidaires a refusé de signer ce texte.

Les conclusions de la réunion intersyndicale

L'intersyndicale du 25 novembre s'est conclue :

- sur la signature par toutes les organisations présentes (dont Solidaires) d'un **appel contre le racisme**,
- la signature par **5 organisations (pas par Solidaires) du texte qui ne parle pas de mouvement social** et demande aux patrons et au gouvernement d'arranger les choses,
- l'**engagement de toutes les organisations (y compris bien entendu Solidaires) de poursuivre ensemble le travail**, lors de prochaines réunions, sur les sujets de fond et les revendications.

C'est une semaine plus tard que nous avons appris que nous n'étions plus invités aux réunions suivantes. **Nous déplorons ce choix de nous exclure parce que nous voulons lier revendications et mobilisations.**

Nous redisons notre volonté de contribuer à l'unité syndicale, mais pour agir le plus efficacement possible dans l'intérêt des salarié-es, des chômeur-es, des retraité-es, des jeunes en formation.

Si le mouvement syndical ne prend pas d'initiatives, d'autres le font... et ce n'est pas sans danger !

Nos intérêts sont opposés à ceux des patrons et des actionnaires ; le gouvernement appuie ces derniers. L'état actuel du système capitaliste exacerbe ces oppositions, car nos droits, nos revenus, nos conditions de travail, etc., sont de plus en plus fortement attaqués pour dégager les profits confisqués par une minorité. Le sentiment d'injustice (qui est bien réelle) et de révolte grandit.

Les syndicats doivent proposer des perspectives, y compris en termes d'action collective.

- Sinon, le patronat multipliera les tentatives de récupération, faisant croire que « nous sommes tous dans le même bateau », comme si ce n'était pas lui qui licencie, lui qui réprime, lui qui fait mourir au travail, pour engranger toujours plus de bénéfices.
- Sinon, l'extrême-droite prospérera, en jetant en pâture la partie la plus démunie de la population : chômeurs-ses, immigré-es, jeunes des cités, etc.

Lutter vraiment contre l'extrême-droite et contre les récupérations patronales, nécessite que le mouvement syndical propose des alternatives mais aussi la construction des luttes nécessaires pour rendre celles-ci possibles !

Nous produisons de plus en plus de richesse. Patrons, actionnaires et banquiers s'en accaparent une part de plus en plus importante, à notre détriment. C'est ce vol, cette injustice, qu'il faut remettre en cause.

L'unité d'action syndicale existe !

L'unité entre syndicats pour se mobiliser est possible. Le 5 décembre, les fédérations Education et Collectivités Territoriales de la CGT, de Solidaires [SUD Education et SUD Collectivités Territoriales] appelaient, avec FO et FSU, à la grève sur la question des rythmes scolaires ; le 12 décembre, les fédérations de cheminot-es CGT et Solidaires [SUD-Rail] organisent, avec l'UNSA, une grève nationale à la SNCF ; le même jour, les fédérations CGT et Solidaires [SUD PTT] de La Poste, avec l'ensemble des autres organisations, appellent à la grève dans les centres de traitement et les plateformes industrielles du Courrier ; au plan interprofessionnel aussi des initiatives sont possibles, comme le montre la campagne unitaire contre l'extrême-droite que lancent CGT, FSU et Solidaires.

Localement, dans les entreprises et les services, l'unité syndicale existe. Imposons-là aussi au plan fédéral et interprofessionnel !

Pour un syndicalisme de lutte, indépendant !

Dans une période où les forces réactionnaires sont à l'offensive pour imposer leurs visions rétrogrades, prôner les discriminations et renforcer les injustices sociales, le syndicalisme doit organiser, localement et nationalement, l'action collective des salarié-es, des chômeurs-ses, des retraité-es et des jeunes en formation.

Nous sommes nombreux et nombreuses à partager cette volonté. Unissons-nous, débattons ensemble des revendications et des actions à mener pour les faire aboutir, faisons des propositions unitaires à discuter largement par les salarié-es !

La réforme des prud'hommes reportée au printemps

Le gouvernement a l'intention de supprimer l'élection des 14.500 élus prud'hommes. Il a transmis aux syndicats siégeant au Conseil de la prud'homie, un projet de réforme du mode de désignation des juges prud'homaux.

Créés officiellement depuis le 18 mars 1806 par Napoléon 1^{er} qui promulgua le premier Conseil de Prud'hommes, ils traitent aujourd'hui près de 250.000 affaires par an. Ils sont constitués par des salariés et des patrons qui, proches du terrain tranchent les litiges liés aux contrats de travail du secteur privé.

Cette institution est "une particularité française" qui ne va pas dans le sens "uniforme" voulu par la législation européenne. Depuis des années, l'Etat envisage d'affaiblir cette juridiction par tous les moyens. C'est ainsi que le précédent gouvernement a procédé au démantèlement de la carte judiciaire avec 61 conseils de prud'hommes en moins et restreint profondément le financement à venir pour leur fonctionnement.

Il est donc envisagé une désignation basée sur la loi de représentativité de 2008, alors qu'il n'a jamais été question d'utiliser cette représentativité pour le renouvellement des

conseillers prud'hommes et les salariés qui se sont exprimés lors des différents scrutins professionnels n'ont jamais été informés de cette éventualité. De plus, ces élections ne concernaient que les entreprises disposant d'instances représentatives et pour les TPE les salariés votaient par sigles, de ce fait, 5 millions de salariés n'ont participé à aucune consultation concernant l'audience des syndicats, alors que l'élection prud'homale est ouverte à tous.

L'argument de la faible participation (25% en 2008 contre 62% en 1979) aux élections prud'homales n'est guère recevable, car il y a eu autant de votants (autour de 5 millions) aux élections prud'homales qu'aux élections de représentativité !

Le vote est complexe car les prud'hommes comportent 2 collèges (employeurs et salarié(e)s dans cinq sections (agriculture, commerce, encadrement, industrie, activités diverses).

Pour Solidaires la prud'homie est légitimée par notre histoire

sociale, c'est un des fondements de la démocratie sociale et nous réclamons le maintien des élections prud'homales au suffrage universel.



La saisine du conseil de prud'hommes est de nouveau gratuite

Depuis le 1er octobre 2011, toute personne qui engageait une procédure devant la juridiction prud'homale devait s'acquitter d'un droit de timbre de 35 € (loi 2011-900 du 29 juillet 2011, art. 54, JO du 30). Les personnes bénéficiant éventuellement de l'aide juridictionnelle en étaient toutefois déchargées (CGI art. 1635 bis Q nouveau). La loi de finances pour 2014 abroge cette taxe (loi 2013-1278 du 29 décembre 2013, art. 128-I, JO du 30 ; CGI art. 1635 bis Q abrogé).

Le décret 2013-1280 du 29 décembre 2013 tire les conséquences de cette suppression sur le plan réglementaire.

Soulignons toutefois que la taxe reste applicable aux instances introduites avant le 1er janvier 2014 (décret 2013-1280 du 29 décembre 2013, art. 25).

Décret 2013-1280 du 29 décembre 2013, JO du 30



Ensemble, traquons les banques et les multinationales prédatrices

Malgré la crise, les banques et les multinationales se comportent de plus en plus comme des “super-prédateurs” exploitant partout les peuples et la nature pour mieux satisfaire leurs exigences de profit. Ces requins n’ont désormais plus rien à craindre – sinon leurs propres semblables. Face à eux, les citoyen.ne.s sont des proies sans défense.

Pourtant, il suffirait que nous unissions nos forces et agissions ensemble pour mettre un terme à leur impunité, et remettre en cause leur pouvoir destructeur. Car ces requins ont leurs points faibles ! À nous de les exploiter pour porter atteinte à leurs intérêts, à leur image de marque ou, tout simplement, à leur sacro-saint chiffre d’affaires.

Pour cela, nous avons besoin de vous

Nous vous proposons de participer à une opération de communication et d’action citoyenne inédite et de grande ampleur autour de l’édition d’un “kit anti-requins” contenant les outils pour traquer trois multinationales prédatrices : BNP Paribas, Société Générale et Unilever.

Cette opération est basée sur des exigences concrètes, avec des cibles spécifiques. L’objectif : obtenir des victoires qui seront autant de premiers pas vers la mise sous contrôle citoyen des banques et multinationales prédatrices !

Comment participer ?

La première étape de cette mobilisation inédite est le financement participatif de la réalisation des kits anti-requins. Chacun.e peut contribuer à hauteur de ses moyens, à partir de 5 € pour 10 kits.

Notre objectif est ambitieux : produire 100 000 kits avant le samedi 15 mars 2014 première journée commune d’action dans au moins 100 villes de France.

Pour vous impliquer, rendez-vous sur le site <http://www.lesrequins.org/>

Attac France, le 10 janvier 2014

PETITION CITOYENNE
J’AGIS MAINTENANT!

+400€/an*



- *Parce que la TVA est l’impôt le plus injuste*
- *Parce que la hausse de la TVA prévue en janvier servira à financer les cadeaux fiscaux au patronat*
- *Parce qu’elle amputera le pouvoir d’achat des familles qui n’y arrivent déjà plus...*

* Hausse moyenne des prix pour une famille de 4 personnes!

**J’exige l’ANNULATION
de la hausse de la TVA !**

*Pour une fiscalité plus juste, plus redistributive,
qui taxe le capital et les transactions financières!*

Non à la casse de l'inspection du travail

Michel Sapin, ministre du Travail, a présenté en septembre 2013 un projet de restructuration de l'Inspection du travail qui fait peser de graves dangers sur son indépendance et son caractère généraliste, et qui s'inscrit dans la suite des mesures socialement régressives mises en place par les gouvernements successifs.

Le projet Sapin prévoit notamment :

- ▶ la disparition des sections d'Inspection du travail actuelles et leur remplacement par des unités de contrôle (UC) réunissant entre 8 et 12 agents. Cette réorganisation va porter atteinte au caractère de proximité des sections alors qu'actuellement chaque entreprise n'a qu'un seul interlocuteur.
- ▶ la disparition des contrôleurs du travail, qui contrôlent actuellement les entreprises de moins de 50 salariés, ce qui fait peser de sérieuses menaces sur les effectifs de contrôle et signifiera une baisse du nombre de contrôle dans les petites entreprises ;
- ▶ la remise en cause de l'indépendance des inspecteurs du travail par un contrôle hiérarchique accru qui va à l'encontre de l'organisation actuelle, basée sur l'autonomie et l'indépendance, sur la base de la Convention n°81 de l'Organisation internationale du travail, qui prévoit notamment dans son article 6 que « *Le personnel de l'inspection sera composée de fonctionnaires publics dont le statut et les conditions de service leur assurent la stabilité dans leur emploi et les rendent indépendants de tout changement de gouvernement et de toute influence extérieure induite* ».
- ▶ le renforcement de la spécialisation, par la création d'unités de contrôle spécialisées sur un secteur ou un risque particulier. Cette spécialisation appauvrira et limitera considérablement l'action de contrôle.

Le projet Sapin va plonger pendant plusieurs années l'inspection du travail dans une désorganisation dont les premières victimes seront les salarié-es et les représentants du personnel privés d'interlocuteurs identifiés et de proximité.

Cette restructuration de l'Inspection du travail profitera en premier lieu au patronat, qui verra enfin exaucer l'un de ses vœux les plus chers : la mise au pas de l'action de ce service aux salarié-es.

Pour l'Union syndicale Solidaires, le respect du Code du travail a au contraire besoin d'un renforcement des effectifs actuels de l'Inspection du travail, du maintien du maillage territorial, du respect des principes d'indépendance de l'inspection et du renforcement des permanences ouvertes au public de chaque agent de contrôle.

L'union syndicale Solidaires appelle l'ensemble des travailleurs et travailleuses à soutenir les actions initiées par les organisations syndicales du ministère du travail pour défendre une inspection au service du monde du travail.



Calendrier militant 2014

SUD Crédit Agricole

Conseil National SUDCAM : 20 et 21 mai (commissions le 19 après midi)

Bureau National SUDCAM : 8 avril

Négociations nationales FNCA : 11 fév et 11 mars rétribution globale, 24 avril, 22 mai, 24 juin, septembre à déterminer, 23 octobre, 27 novembre, 16 décembre si besoin

Comité de Groupe : 16 avril plénière, 25 juin com éco, 8 octobre com RSE, 26 novembre plénière

AG Arfesa : 20 mai 18h30

AG Casa : mercredi 21 mai

Commission Nationale Formation Professionnelle : 2 juillet, Emploi : 7 novembre

Concertation : 9 septembre préparatoire, 1^{er} octobre plénière

Congrès SUDCAM : 23, 24 et 25 septembre 2014 à Loctudy Finistère (arrivée possible le 22)

Solidaires

Bureau National : 6 fév 2014, 6 mars, 15 mai, 3 juillet, 4 sep, 6 nov, 4 déc

Comité National : 9 et 10 avr, 1 et 2 oct

Congrès : 2 au 6 juin 2014 à Dunkerque

National et International

Elections municipales : 23 et 30 mars 2014, européennes : 25 mai 2014

Elections Fonction Publique : 4 décembre 2014, encore en discussion pour La Poste

Elections prud'homales : mandat prorogé à 2015 puis possibilité de désignations

Elections MSA : janvier 2015

Contre l'extension des horaires d'ouverture des commerces

L'extension des horaires d'ouverture des commerces est à la fois d'une actualité brûlante (affaire Sephora, rapport Bailly etc.) mais aussi une visée du patronat depuis une vingtaine d'années (loi quinquennale de 1993, amendement Debré sur l'ameublement de 2008, loi Maillé de 2009 sur le travail dominical, ouverture des magasins d'habillement le soir des soldes dans les années 2000, banalisation du travail le 1er mai etc.).

Le Parlement sera saisi d'une nouvelle loi sur le travail dominical cette année, alors que la droite est déjà à la manœuvre pour légaliser le travail de nuit dans le commerce et du dimanche dans les gares...

Le décret sur l'extension de l'ouverture des magasins de bricolage constitue un dangereux précédent et une véritable rupture. Oubliée la promesse de limiter le champ d'application de ce décret à l'Ile-de-France car sa portée est nationale ; enterrée celle d'inscrire dans la loi des contreparties pour l'ensemble des salarié-es concerné-es, celles-ci sont renvoyées à d'hypothétiques négociations... La CGT et FO ont affirmé qu'ils ne signeront pas. Ce décret sera attaqué en intersyndicale sur certains de ses aspects qui remettent en cause la convention de l'Organisation internationale du travail, ratifiée par la France, sur le repos hebdomadaire dans le commerce et les bureaux.

Dimension Interprofessionnelle

Parce que l'explosion des ouvertures des commerces entrainera celle d'autres secteurs d'activité : les banques, les crèches, davantage de transports, de nettoyage, de sécurité etc., le tout au prix d'un coût social et environnemental élevé !

Tous les territoires sont concernés en tenant compte des habitudes et de la législation locale.

Et, en tant que consommateurs/trices, nous avons aussi le pouvoir de refuser de faire nos courses n'importe quand et à n'importe quelle heure.



Démarche Unitaire

Dans différents secteurs, des mobilisations pour s'opposer à l'extension du travail du dimanche sont réalisées localement avec CFDT, CFTC, CGC, CGT, CNT, FO, UNSA.

Deux points de convergence sont acquis : pas davantage de dimanches du Maire et aucune différence de traitement entre salarié-es amené-es à travailler ce jour-là.

Sur le travail de nuit, les positions, plus contrastées, vont de la franche opposition à l'accompagnement des desideratas des enseignes.

De l'action !

Quelques exemples :

- interpellier sur le sujet les candidats aux municipales,
- tenir un rassemblement devant une enseigne contrevenante,
- organiser une diffusion de tracts, une manifestation dans une zone commerciale,
- se constituer partie civile dans les affaires signalées par l'Inspection du travail,
- intenter un procès à un magasin en infraction.



Fiches pratiques en droit du travail :

- Jours fériés : <http://www.solidaires.org/article36253.html>
- Travail de nuit : <http://www.solidaires.org/article39383.html>
- Travail dominical : <http://www.solidaires.org/article46158.html>

L'Intersyndicale femmes regroupe des militant-es de la CGT, de la FSU, et de l'Union Syndicale Solidaires qui travaillent ensemble depuis 1998. Leur but est d'organiser chaque année des journées intersyndicales de formation "femmes" sur deux jours qui rassemblent entre 300 et 400 participant-es venu-es de toute la France, et de secteurs divers.

Les années précédentes, nous avons travaillé sur les thèmes :

- 1998 : Femmes, Travail, Syndicalisme.
- 1999 : Conditions de vie - Conditions de travail.
- 2000 : Violences faites aux femmes ; Pauvreté/Précarité ; Mondialisation.
- 2001 : Famille/École/Travail : comment se reproduisent les inégalités.
- 2002 : Égalité professionnelle ; Les effets de la mondialisation sur le travail des femmes.
- 2003 : Égalité formelle - égalité réelle ; Les politiques familiales ; Les femmes immigrées en France.
- 2004 : Retraites ; Protection sociale ; Europe ; Féminisme et syndicalisme
- 2005 : Femmes et Europe ; Femmes et syndicalisme ; Être féministe aujourd'hui.
- 2006 : Femmes et Précarité ; Le féminisme : un mouvement pour construire de l'universel et des droits.
- 2007 : Prostitution ; Éducation ; Formation professionnelle ; Émancipation/ Égalité/Sexualité.
- 2008 : Bilans égalité professionnelle ; Mai 68 : une nouvelle étape vers l'émancipation des femmes ? ; Corps des femmes : normes, représentation, contrôle, ordre moral.
- 2009 : Les nouvelles lois sur la bioéthique ; Femmes et santé au travail ; Les emplois de services à la personne ; Femmes et migration dans la mondialisation.
- 2010 : Les femmes et la crise ; 40 ans du mouvement féministe ; Parentalité dans l'entreprise ; Femmes et guerres.
- 2011 : Violences ; Femmes immigrées et syndicalisme ; Inventer une culture de la mixité ; Pour un langage égalitaire.
- 2012 : Lesbophobie et travail, femmes dans les révolutions arabes, égalité professionnelle dans la Fonction publique, femmes et sport.
- 2013 : Femmes et austérité en Europe ; Corps, images de soi, publicités sexistes ; Stéréotypes et égalité professionnelle ; Femmes face à l'extrême droite.

FEMMES EN LUTTE...



À l'initiative de la CGT, de la FSU, et de l'Union syndicale Solidaires

Journées Intersyndicales Femmes

> 20 et 21 mars 2014

> Politiques publiques : des obstacles à l'égalité ?

> Un siècle de travail des femmes

> Égalité professionnelle :

un pas en avant, deux pas en arrière ?

> Retour sur les questions de genre



Cette formation se veut un lieu de réflexions, d'échanges et de confrontations qui permet d'approfondir les questions revendicatives sur nos lieux de travail et de poser la question de la place des femmes dans les syndicats.

72 % des tâches domestiques sont assurées par les femmes

Au sein d'un couple avec enfant, le temps de travail de la mère (rémunéré et domestique) est supérieur à celui du père de 3 heures par semaine.

L'écart de rémunération entre les salaires des femmes et des hommes est encore de 27 %

96 % des congés parentaux sont pris par les femmes.

Après la naissance d'un enfant, un père sur neuf réduit ou interrompt son activité professionnelle contre une mère sur deux

Dans 85 % des cas, une famille monoparentale est composée d'une femme avec ses enfants.

37 % des mères seules avec ses enfants vivent sous le seuil de pauvreté

L'égalité n'est pas

Un long fleuve tranquille

40 % des pensions alimentaires sont aujourd'hui payées de façon irrégulière.

400 000 femmes ont été victimes de violences conjugales en deux ans, commises par le conjoint ou l'ex-conjoint.

148 femmes sont mortes en 2012, victimes de leur compagnon ou ex-compagnon.

50 % des femmes prennent part à des activités physiques et sportives mais 85 % de la couverture médiatique est dédiée à des sportifs masculins

8 mars 2014 féministe et syndical

Les luttes des femmes ont permis de conquérir des droits et de progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Mais aujourd'hui cette égalité est loin d'être effective dans une société qui reste encore dominée par le système patriarcal. Certains droits se trouvent même remis en cause, notamment du fait des politiques d'austérité. La montée de l'extrême-droite et des extrémismes religieux constitue un danger supplémentaire de régression pour les femmes.

La journée du 8 mars est la journée internationale de luttes pour les droits des femmes du monde entier. Il s'agit d'en faire une journée de mobilisation avec toutes les formes d'action permettant de s'y impliquer :

- Des manifestations, rassemblements festifs, actions symboliques, et actions de grèves lorsque c'est possible.
- Des actions contre les inégalités au sein de la famille (travail domestique, prise en charge de l'éducation, des soins aux enfants et aux proches,...).
- Des actions solidaires avec toutes les femmes victimes de violences sexistes et lesbophobes.
- Des actions solidaires avec les femmes du monde entier, pour le respect des droits de toutes et l'accès à l'égalité.
- Des actions visibles dans la rue afin de montrer que nos combats visent à changer la société toute entière.
- Et des grèves au travail, quand le contexte s'y prête, contre les inégalités de salaires et d'emplois, contre le plafond de verre et la précarité ■